



THENSO

Wolfisheim, le 25 mai 2022

Théâtre des Enfants du Soleil
Fort Kléber — rue du Fort Kléber
67202 WOLFISHEIM
0614478259
theatredesenfantsdusoleil@gmail.com
N° Siret : 823 006 044 **00015**
Licence d'entrepreneur du spectacle :
N°2- 1124542 / N°3 — 1124543
Site : theatredesenfantsdusoleil.com

*

A Monsieur Le Maire de Wolfisheim

Objet : demande de subvention

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser une demande de subvention pour l'année 2022 :

Une somme de 500 euros nous a été versée en 2021. (cf. doc-joint)

- 200 euros pour soutenir l'action que nous menons auprès des jeunes de la commune
- 300 euros pour soutenir le rayonnement du Thenso dans le territoire

Promesse nous a été faite que cette subvention de 300 euros serait pérenne.

N'ayant pas encore touché cette subvention à l'heure actuelle et n'ayant pas démérité, me semble-t-il, dans notre participation à la vie culturelle de la commune, nos activités étant plutôt sur une pente ascendante depuis les allègements progressifs des mesures sanitaires dues à la crise du Covid, **je me permets de vous adresser la demande de renouvellement de cette subvention d'un montant de 300 euros.**

Avec tous mes remerciements et mes considérations les plus respectueuses

Bien cordialement

Christa Wolff, Directrice artistique du THENSO

La présidente :

Accusé de réception en préfecture
067-216705517-20221004-DCM041022_SUBTH-DE
Date de télétransmission : 11/10/2022
Date de réception préfecture : 11/10/2022



WOLFISHEIM

Mairie de WOLFISHEIM
19, rue du MOULIN
67202 WOLFISHEIM

Tél. 03 88 78 14 19
Fax. 03 88 77 02 75

mairie@wolfisheim.fr

Association THENSO

Mme Christa WOLFF

14 Rue du Château

67202 WOLFISHEIM

Wolfisheim, le lundi 9 mai 2022

ATTESTATION

Je soussigné, Eric AMIET, Maire de la commune de Wolfisheim certifie par la présente que conformément à la délibération adoptant la participation de la commune auprès des associations pour le soutien de la formation apportée aux jeunes de la commune il a été versé à l'association THENSO les sommes suivantes :

➤ en 2021 500 €

Cette attestation est établie pour servir et faire valoir ce que de droit.

Le Maire

Eric AMIET

Par délégation du Maire
Le D.G.S.



V. GIRARDEAU

Accusé de réception en préfecture
067-216705517-20221004-DCM041022_SUBTH-DE
Date de télétransmission : 11/10/2022
Date de réception préfecture : 11/10/2022